

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASES 1153 G Participation et convention avec l'association Le Relais Ile de France (18e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose d'attribuer une participation à l'association « Le Relais Ile-de-France » ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Le Relais Ile-de-France » (18e), (simpa : 20530) pour l'attribution d'une participation d'un montant de 129 901 euros, au titre de 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 52, chapitre 65, nature 6568, du budget de fonctionnement de l'année 2014 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.